

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 OCTOBRE 2016 – 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX – Céline THEVENOUX - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Cristinne URBIN ➔ Jocelyne DESCOLLONGES
Nathalie BURFIN ➔ Simon ALBERT
Christophe DEGLISE

Date de convocation : 28 septembre 2016

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2016.

II – FINANCES COMMUNALES

1° suivi des budgets

Les conseillers valident la situation budgétaire intermédiaire au 1^{er} septembre 2016 des budgets de la commune.

2° Décision modificative

Le conseil municipal approuve, pour le budget principal, la décision modificative de transfert de crédit (300€) du compte 2151 excédentaire au compte 165 déficitaire.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, et faisant suite à la visite du groupe scolaire par un responsable sécurité de la Gendarmerie Nationale, il convient de renforcer les mesures de sécurité visant à protéger les enfants en cas d'intrusion.

Le renforcement des mesures sera mis en œuvre au cours des prochaines vacances scolaires.

IV – URBANISME

Révision POS-PLU

Monsieur le Maire communique aux conseillers le compte-rendu de la réunion du 22 septembre consacrée à l'avancement du diagnostic communal et aux premières réflexions sur l'établissement du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

De l'analyse du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) il ressort :

- Taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 1,5%
 - logements utiles sur la période 2016-2030 : 130
(au moins 50 dans l'enveloppe urbaine et 80 à l'extérieur)
- Principes du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
 - Privilégier d'abord l'enveloppe bâtie.
 - Forme urbaine plus économe en espace, s'appuyant sur les gabarits traditionnels.
Dans l'enveloppe urbaine : densité à l'image du bâti existant.
Pour les extensions : densité de 12 log/ha.

V- RESEAUX - VOIRIE - TRAVAUX DIVERS

- en parallèle à l'opération de point à temps effectuée dernièrement, la commune a mandaté les travaux de mise en enrobé de l'amorce du chemin des Molières, pour un cout de 3052 € HT.
- les travaux de ravalement du mur du cimetière sont terminés.
- une fosse à collecte des déchets verts provenant du cimetière sera installée coté Taline, pour un coût de 2889 € HT.
- il est présenté au conseil municipal une proposition d'un marché de maintenance préventive et curative des équipements de pompage/distribution pour l'approvisionnement en eau potable pour un coût de 13090 € HT. Le principe d'un marché annuel est validé.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX

Les propositions de la commune concernant les conditions de cession du fonds de commerce et du bâtiment du restaurant n'ont pas eu de réponse à la date demandée. Un délai supplémentaire a été demandé et accordé.

VII – CCRCP

1° Monsieur le Maire rend compte des points abordés lors de la séance du conseil communautaire du 15 septembre 2016 à laquelle ont participé, en début de séance, les services de la Préfecture :

- Intervention des services de la DDRCL (relations collectivités locales) et DDFIP (Finances Publiques). Explication de la réforme de l'intercommunalité et des conséquences pour notre territoire.
Il en ressort que les communes ne perdront pas de ressources financières. Le transfert des compétences vers les communes se fera sans incidences financière.
Chaque commune membre de la communauté de communes RCP rejoignant la communauté de communes Plaine de l'Ain (CCPA) élargie n'aura qu'un seul délégué communautaire titulaire et un suppléant.
- Création du SIVOM « Rhône Chartreuse de Portes » au 1^{er} janvier 2017.
Ce SIVOM reprendra et exercera certaines des compétences, portées par la CCRCP, et non reprises par la CCPA.
Ce SIVOM aura, dans un premier temps comme objet :
 - l'entretien, la gestion des centres de loisirs, multi-accueil et crèches
 - le transport des enfants au centre de loisirs
 - l'organisation des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.La compétence « voirie » ne sera pas, dans un premier temps, exercée par le SIVOM.

- Déchets – Ordures ménagères
Cette compétence sera reprise et exercée à compter du 01/01/2017 par la CCPA.
Dans un premier temps la collecte des OM continuera selon le même principe et mêmes conditions qu'actuellement. Une baisse progressive sur la période 2017-2022 de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est à l'étude.
- Tourisme
La compétence tourisme exercée jusqu'ici par la CCRCP sera reprise par la CCPA au 01/01/2017. L'OT exerçant jusqu'ici sur le territoire de la CCRCP sera rattaché à l'OT central de la CCPA.
Les bénévoles rattachés à l'OT de Lhuis auront à créer une nouvelle association pour continuer les actions locales comme la foire du printemps par exemple.
- Signalétique touristique
Une nouvelle organisation de la signalétique directionnelle des points d'intérêt touristique du territoire, afin d'avoir une signalétique cohérente et uniforme, sera mise en œuvre par le Pays du Bugey et la CCRCP.
Coût de l'opération évalué à 12.000 € HT, hors mise en place des poteaux qui sera effectuée par les services du Département.

2° Délibérations

Monsieur le Maire rappelle que le rattachement de la CCRCP à la CCPA entraîne la restitution de certaines compétences exercées par la Communauté de Communes aux communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le périmètre du SIVOM fixé par l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2016 et les statuts du SIVOM ainsi constitué.
- approuve la restitution de la part des emprunts voirie à la commune de Lhuis pour un montant total de 92 648.26 €.
- approuve le transfert des matériels informatiques et bureautiques installés sur la commune de Lhuis.
- approuve le transfert de la zone d'activités (Certelles Sud – Bidalière) à la CCPA qui exerce la compétence économie.

VIII – DIVERS

1° SPANC

Le conseil municipal décide, sur proposition de la commission d'appel d'offres, d'attribuer le marché de service pour le diagnostic des installations d'assainissement non collectif au bureau NICOD CONTROLES, pour un montant de 16 829 € HT.

Rappel : chaque installation recensée devra être visitée par le prestataire retenu afin d'évaluer la conformité des systèmes d'assainissement non collectif, leur niveau d'entretien et leur impact sur l'environnement ou la salubrité publique.

Les usagers concernés seront, le moment venu, avisés des modalités du déroulement de cette opération.

2° COUPES AFFOUAGERES

Avant l'attribution des coupes affouagères pour l'année 2017, un repérage des lieux sera organisé avec le Responsable ONF et les référents communaux bois et forêts.

3° REPAS DES SENIORS – DISTRIBUTION DES COLIS AUX SENIORS

Selon les mêmes modalités que l'année précédente.

4° 11 NOVEMBRE

Afin de marquer le Centenaire de la guerre de 14-18, l'équipe communale, en collaboration avec les élèves de la classe CM2, organise une «exposition» consacrée :

- aux événements marquants de cette guerre
- à une reconnaissance des « Morts pour la France » inscrits au monument

La présence du plus grand nombre d'habitants est espérée pour cette commémoration.

5° JOURNEE SECURITE DU 14 OCTOBRE 2016 AU CENTRE DE SECOURS

Organisée par le centre de Secours de Lhuis et ouverte à tous les habitants/bénévoles

Une invitation par voie d'affiche est mise en place.

6° FUSION TRESORERIE

Par la fusion des Trésoreries de Lagnieu et Ambérieu-en-Bugey effective au 1^{er} janvier 2017,

les opérations pour :

- la collectivité seront traitées à Ambérieu-en-Bugey
- pour les particuliers seront traitées à Belley

Séance levée à 22h30

Compte rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Cérémonie du 11 NOVEMBRE

La Population de LHUIS est cordialement invitée à la cérémonie du 11 NOVEMBRE qui se déroulera ainsi :

- ⇒ 11h15 : Rassemblement Place de la Gare
- ⇒ 11h30 : Cérémonie au Monument aux Morts
Participation des élèves, de l'Echo du Nant, des clairons et de la Chorale.
- ⇒ 12h00 : Présentation dans la salle polyvalente de l'exposition sur la guerre 1914-1918 préparée par les élèves du CM2 et la commune
Vin d'honneur

Relevés des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau potable sera réalisé par les employés communaux du 2 au 21 novembre. Il est rappelé que l'accès aux compteurs devra être assuré.

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur la liste électorale de Lhuis sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2016.

Fermeture de la mairie du 23 décembre 2016 au 02 janvier 2017

Une permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 10h à 12h.



**UN ARCHITECTE-CONSEILLER
GRATUITEMENT A VOTRE DISPOSITION**

Propriétaires, vous souhaitez **construire**, **agrandir** ou **réhabiliter** votre habitation.

Vous pouvez bénéficier de l'aide **gratuite** d'un **architecte-conseiller** du CAUE de l'Ain, organisme départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977.

Avant d'engager les formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, vous pouvez **contacter le CAUE** pour convenir d'un rendez-vous avec un architecte-conseiller qui vous rencontrera sur le terrain pour vous conseiller.

Un compte-rendu de visite vous sera transmis, ainsi qu'au maire de votre commune.

Vous resterez les seuls maîtres de votre projet mais vous éviterez ainsi beaucoup d'embûches.

Téléphone : 04 74 21 11 31 - Mail : contact@caue-ain.com
Pour plus d'informations sur les conditions de notre conseil,
consultez le site internet du CAUE "www.caue01.org" rubrique "particuliers"

